

cours d'eau, le développement industriel et urbain, l'assèchement des terres marécageuses, la construction de barrages et les autres modifications apportées au terrain.

Aujourd'hui, la toundra arctique et alpine, l'une des principales zones de végétation, fait apparaître de profonds changements provoqués par l'homme. Les forêts non soumises à l'exploitation commerciale voisines des régions subarctiques et subalpines sont en danger du fait que les hommes se déplacent de plus en plus, multipliant ainsi les incendies de forêt; par contre, les vastes étendues forestières situées plus au sud conservent presque intact leur caractère original en dépit de l'exploitation. Les terres cultivables, autrefois des terres forestières ou des champs d'herbages, ont subi une transformation totale, mais elles sont devenues parfois beaucoup plus propices à certaines formes de vie sauvage que la terre inculte primitive. Les excédents de gibier ou d'espèces à fourrure dont la chasse est autorisée au Canada sont rarement totalement utilisés, et la faune restera en général abondante là où l'habitat est protégé et l'aménagement éclairé.

Le Canada est renommé pour la variété et l'abondance de sa faune. Il abrite presque toutes les réserves mondiales de caribous de forêt, mouflons, loups, ours grizzly et gloutons. Ces animaux survivent grâce à l'immensité de l'habitat et aux efforts qui ont été faits pour les préserver.

En 1885, le parc des montagnes Rocheuses (devenu le parc national de Banff) était ouvert en Alberta, pour assurer la conservation à l'état naturel d'une zone de plus de 2,500 milles carrés (6 475 km²); en 1887, le premier refuge d'oiseaux du continent était créé au lac de la Dernière Montagne en Saskatchewan; en 1893, des lois étaient votées pour protéger le bison des forêts, en voie de disparition; enfin en 1907, un troupeau de bisons des plaines était installé à Wainwright en Alberta. Ces tentatives furent parmi les premières réalisées en vue de la conservation de la faune au Canada.

Pendant longtemps certaines espèces ont été protégées contre les hommes et les prédateurs. Actuellement, grâce à l'amélioration des connaissances sur les phénomènes naturels, on s'est aperçu qu'un vaste ensemble de facteurs provoque des fluctuations de population chez certaines espèces, et la durée de la saison de chasse ainsi que les limites de prises sont de plus en plus établies en fonction de l'environnement. Si le peuplement est à son maximum, il suffit que l'accroissement annuel remplace les pertes. Il n'y a donc pas d'inconvénient à ce que les sujets en excédent soient emportés par des animaux prédateurs ou, dans le cas du gibier, chassés par l'homme.

En tant que ressource naturelle, la faune de chaque province relève des autorités provinciales. Toutefois, le gouvernement fédéral est responsable de la faune vivant sur les terres fédérales, ainsi que de la recherche et de la protection à l'égard des oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune

10.4.1

A l'origine, le Service canadien de la faune (SCF) avait pour fonction d'assurer l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs adoptée en 1917. Il fut réorganisé en 1947 pour pouvoir effectuer les travaux de recherche scientifique nécessaires à l'aménagement de la faune, et il fait maintenant partie du Service de la gestion de l'environnement du ministère des Pêches et de l'Environnement.

Le SCF effectue des recherches scientifiques sur les problèmes de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les parcs nationaux. Par l'intermédiaire de la Section de la recherche coopérative, le Service représente les intérêts fédéraux dans l'Accord international sur la conservation de l'ours blanc et auprès des Comités administratifs et techniques relatifs aux ours grizzly dans les